RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Nontouil Ste Fanne

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT Deux-Sèvres

COMMUNE Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- [ ] Installations classées pour la protection de l'environnement
- [ ] Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- [ ] Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- [x] Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- [ ] Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- [ ] Carte communale
- [ ] Classement de voirie
- [x] Divers

relatif à :

- Projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Création des Périmètres Délimités des Abords
- Révision du zonage d'assainissement des eaux usées

réf. 501 051

Berger Levrault

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : - Projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- Création des Périmètres Délimités des Abords (PDA)
- Révision du zonage d'assainissement des eaux usées

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 2019-1-URBA en date du _____ de

☒ M. le Président de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

☐ M. le Préfet de : _____

~~**Président de la commission d'enquête**~~ **— Commissaire enquêteur :**

M Andre TOURAINE qualité Commissaire enquêteur

Membres titulaires : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 17 septembre 2019 à 9h00 au 18 octobre 2019 à 12h00

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : 19 mairies des Communes du Haut Val de Sèvre et au siège de la

Autres lieux de consultation du dossier : Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Registre d'enquête :

comportant 17 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : enquetepublique@cc-hvs.fr ou 7 Bd de la Trouillette 79400 St-Maixent-L'Ecole

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : site internet : cc-hautvaldesevre.fr et dans les 19 mairies et au siège de la Communauté de Communes

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

Communauté de Communes Haut Val de Sèvre :
Le mardi 17 septembre de 14h à 17h
Le vendredi 18 octobre de 9h à 12h

Mairie de Saint-Maixent-l'Ecole :
Le lundi 23 septembre de 9h à 12h
Le jeudi 10 octobre de 14h à 17h

Mairie de La Crèche :
Le vendredi 27 septembre de 9h à 12h
Le lundi 14 octobre de 14h à 17h

Mairie de Pamproux :
Le lundi 3 octobre de 14h à 17h
Le jeudi 17 octobre de 14h à 17h

une réunion publique ☐ a été ☒ n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Observations de M[1] _____

1) Mardi 17 Septembre 2019

NEANT

2) Mercredi 18 septembre 2019

NEANT

3) Jeudi 19 Septembre 2019

NEANT

4) VENDREDI 20 Septembre 2019

NEANT

5 LUNDI 23 septembre 2019

NEANT

6) MARDI 24 Septembre 2019

NEANT

7) MERCREDI 25 Septembre 2019

NEANT

8) Jeudi 26 Septembre 2019

NEANT

[1] Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

9/ VENDREDI 27 septembre 2019

NEANT

10) LUNDI 30 Septembre 2019

NEANT

11) MARDI 1er Octobre 2019

NEANT

12) MERCREDI 02 octobre 2019

NEANT

13/ JEUDI 03 octobre 2019

NEANT

14/ VENDREDI 04 octobre 2019

NEANT

15/ LUNDI 07 OCTOBRE 2019

NEANT

16/ MARDI 08 OCTOBRE 2019

NEANT

17/ MERCREDI 09 OCTOBRE 2019

NEANT

18/ JEUDI 10 OCTOBRE 2019

NEANT

19) VENDREDI 11 OCTOBRE 2019

NEANT

AT

20/ LUNDI 14 octobre

NEANT

21) MARDI 15 OCTOBRE

NEANT

22) MERCREDI 16 OCTOBRE Je demande à ce que chaque qu'il soit élu, Habitant d'Auteuillais respect les conditions comme il se doit (pour les arrachages de haies ou évacuations des eaux usées lorsque l'on a un assainissement ~~non~~ individuel et que l'on l'envoie sur la voie communal ect...., suivant les zonage du Plan Local Hubanisme intercommunal comme cela est réalisé aujourd'hui. Par ailleurs je demande à ce que l'extention sur le lieu dit de Charnay sur la commune de Nanteuil ne pas réalisé puisque à ce jour il y a assez de dent creuse à bouché.

Mme Labasse Brigitte

23/ JEUDI 17 OCTOBRE

NEANT

24/ VENDREDI 18 OCTOBRE

NEANT